

Conseil 11/12/15

## Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Nous sommes surpris par cette délibération. C'est pourtant une prise de position majeure pour nos territoires et ses habitants.

Nous sommes surpris car vous avez rédigé seul monsieur le maire cette délibération, sans concertation avec l'ensemble de vos conseillers municipaux, sans même une commission spécifique. Est-ce là votre réel fonctionnement ?

### 1. Sur la cohérence de la fusion :

Nous sommes stupéfaits que vous écriviez noir sur blanc, que la logique de développement économique qui mobilise des moyens financiers très importants sur la CCPA, est un objectif opposé à celui de proposer aux habitants des services de proximité. Pour nous c'est justement un élément essentiel de cohérence.

### 2. Sur l'obligation d'une telle fusion :

Notre conviction est toujours la même :

Oui pour une meilleure efficacité et efficience, tout en respectant l'histoire de chaque lieu, ce qui est possible !

Nous pensons qu'il y a trop de petites communes en France, trop de petits villages sont « étranglés » financièrement et ont du mal à s'en sortir. Le regroupement de communes est une nécessité qui passe par l'obligation de fusion des communautés de communes qui est une avancée majeure. L'expression est galvaudée mais tant pis « seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin » Cette mesure tend sur le long terme à renforcer le pouvoir des communautés de communes et de permettre sur leur territoires des projets de plus grande envergure indispensables aux citoyens.

### 3. Sur la prise en considération du bassin de vie : (Joel)

### 4. Sur la solidarité financière :

C'est un argument important qui est source d'économie considérable lorsqu'on mutualise les gros équipements budgétivores.

Les enjeux ne sont pas les mêmes qu'hier donc les manières de fonctionner ne peuvent être les mêmes. Une commune ne peut plus se payer le luxe de Sa salle de spectacle ; Sa propre piscine ; Son propre service de transport...

### 5. Sur l'hétérogénéité des compétences :

Vous nous mettez en avant le nombre de conseillers communautaires qui à mis mots vous semble trop important, pourquoi cette gêne ? Est-ce par peur du débat ? Peur que la quasi-totalité des décisions ne soit plus prises à l'unanimité ?

Quant au niveau de compétence ? C'est cela qui vous effraie ? C'est la différence ? Alors que la CCPA se doit d'élargir ses compétences et vite...pour gagner en efficience.

Quand à votre peur de l'in gouvernabilité cela appartient au dynamisme du président, au déterminisme de ses vices présidents, à la perspicacité des élus communautaires...

#### 6. Sur les conséquences d'une telle fusion :

Pourquoi une telle fusion retarderait les différents projets nous ne comprenons pas vos arguments puisque :

- Pour transpolis la CCPA a recruté un chargé de mission dédié à ce projet et vous avez le soutien du conseil départemental.
- Pour les zones d'activités elles sont déjà dans les tuyaux depuis l'ancienne mandature.
- Pour l'aménagement de la gare c'est un projet de territoire et l'ensemble de partenaire est déjà autour de la table.

Il n'y a aucune raison de retarder l'intervention publique en faveur de ces projets pour motif de réorganisation administrative.

En quoi les projets municipaux et communautaires ainsi que la dynamique seraient gelés ?

Oui s'opposer à une fusion n'est pas une réponse d'avenir ;

Oui l'histoire est en train de s'écrire dans ce sens ;

Oui il est impératif de mutualiser nos moyens.

Monsieur le maire vous savez que le calendrier est le bon bouc émissaire pour rester dans l'immobilisme, pour ne pas oser,

Alors nous, nous osons, fidèle à notre positionnement, fidèle au positionnement de Vivons notre Ville et nous voterons CONTRE votre délibération.

Nous espérons que notre conseillère départementale Sandrine Castelano, élue sur nos anciens cantons d'Amberieu et Saint Rambert votera contre cette délibération ou pour rester en cohésion avec sa majorité à minima s'abstiendra.

Groupe Vivons notre Ville